

De l'agence d'intérim à l'agence d'emploi



L'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale qui va être examiné par le Parlement cet automne prévoit la suppression du monopole de placement de l'ANPE

et l'ouverture du placement à des opérateurs privés dont les entreprises de travail temporaire.

Des agences de placement privé vont être créées. Elles auront pour activité exclusive le placement des demandeurs d'emploi. Les entreprises de travail temporaire auront quant à elles la possibilité de faire du placement sans avoir à créer de filiales spécialisées.

Nos 6 000 agences pourront ainsi œuvrer aux côtés des 900 Agences Locales pour l'Emploi et placer les demandeurs d'emploi, ce qui renforcera notre complémentarité et notre efficacité. Depuis 1994, nous travaillons en effet en partenariat étroit avec l'ANPE. Ainsi l'an dernier, 415 000 offres de mission ont été transmises à l'ANPE, un chiffre en augmentation de 18,5 %. 78,4 % de ces offres ont été satisfaites. L'avant-projet de loi prévoit par ailleurs notre participation au Service public de l'emploi aux côtés des agences de placement privé ainsi qu'aux 300 maisons de l'emploi qui vont être créées. L'objectif de ces maisons de l'emploi est de réunir dans un même endroit l'ensemble des acteurs de l'emploi.

Nous nous félicitons de ces nouvelles mesures qui démontrent la reconnaissance du rôle et la contribution active à l'emploi de notre profession. Nous avons en effet une expertise et des compétences en matière de recrutement, qu'il s'agisse de l'évaluation, de la sélection, de la formation et du placement, qui font de nos 6 000 agences l'interlocuteur privilégié des entreprises dans leur problématique de ressources humaines.

Cette évolution nous permet par ailleurs de rejoindre les pays qui offrent déjà la possibilité aux entreprises de travail temporaire de faire du placement comme le préconise l'Organisation internationale du Travail.

Gilles Lafon,
Président du SETT

4-5

Dépêches

- Formation professionnelle : le nouvel accord de branche du travail temporaire
- Réforme de la taxe professionnelle

Dossier

- Le travail temporaire se mobilise pour l'emploi [6-9]

11-12

Passerelle

- « Staffing industry », l'intérim aux Etats-Unis
- Réflexions avancées au congrès de la CIETT

14-16

Le SETT en région

- Sixième édition des Rencontres professionnelles de l'emploi : les mutations de l'emploi en région PACA

18-19

Point de vue

- Le travail temporaire en Europe : un marché en pleine expansion

20

A lire et à cliquer

22

Repères